

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

LE CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE
Etablissement public à caractère administratif régi par le Code de l'Education
Représenté par son Directeur, Monsieur François RODES
ci-après désigné "le CRDP"

Et

LE CENTRE EUROPEEN DU RESISTANT DEPORTE

Ministère de la défense

représenté par sa directrice, Madame Valérie DRECHSLER

et le Directeur régional des Anciens combattants (DIACVG d'Alsace), Monsieur Didier SCHMITT

ci-après désigné "le CERD"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

« Le CRDP et le CERD constatent la **convergence de leurs missions dans le cadre du devoir de mémoire concernant la résistance et la déportation**, et donc la nécessité de produire, conserver et mettre à disposition une documentation pertinente sur ces sujets essentiels à l'éducation citoyenne.

Le travail du CRDP se situera en complémentarité de l'activité du CERD, et sera plus particulièrement destiné aux publics scolaires conformément à ses missions.

Le CRDP produira ainsi un mini-site internet consacré au camp de Natzweiler-Struthof à la demande du CERD et en étroite coopération avec lui.

Ce site, hébergé sur les serveurs du CRDP, s'adressera aux **enseignants** et aux **élèves** des écoles élémentaires, des **collèges** et des **lycées**, et fournira les éléments pédagogiques utiles à la préparation et aux prolongements d'une visite du CERD en complément du site web officiel du CERD »

(*extrait*)



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Pour le CERD

Le Directeur régional
Didier SCHMITT

La Directrice
Valérie DRECHSLER

Pour le CRDP

Le Directeur
François RODES